



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2024-253

PUBLIÉ LE 3 SEPTEMBRE 2024

Sommaire

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins pilotage

84-2024-08-28-00005 - Raa-Arrêté 2024-17-0293 Grande Pharmacie Clermontoise (1 page)

Page 3

Arrêté N° 2024-17-0293

Portant modification d'adresse d'une officine de pharmacie à CLERMONT-FERRAND (63)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L. 5125-1 à L. 5125-32 et R 5125-1 à R. 5125-12;

Vu l'arrêté préfectoral du 12/11/1982 accordant une licence d'officine n° 63 #000353, à l'adresse suivante : Galerie Commerciale GEANT CASINO –ZI DU BREZET –Bd Saint Jean 63000 CLERMONT-FD;

Considérant la demande présentée par le Cabinet d'Avocats CECIS à CLERMONT-FD, représentant Monsieur ROBBE Valentin, pharmacien titulaire exploitant la SELARL « SOCIETE GRANDE PHARMACIE CLERMONTOISE » accompagné de l'extrait KBIS établi par le Greffe du Tribunal de Commerce de Clermont-Fd, daté du 10 juillet 2024 actualisant l'adresse de la pharmacie ;

ARRETE

Article 1er : La nouvelle adresse de l'officine susvisée est : Boulevard Saint Jean, Centre Commercial-63000 CLERMONT-FD

Article 2 : Pour être valide, la licence précitée devra toujours être accompagnée du présent arrêté, notamment en cas de cession.

Article 3 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'un recours administratif auprès de Madame la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, pouvant être introduit par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 28/08/2024

Pour la Directrice générale et par délégation,
La Responsable du pôle pharmacie biologie,

Catherine PERROT